

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; le général de brigade Oumarou Namata Gazama, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel ; et S. E. M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, du Niger (au nom des trois membres africains du Conseil – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La paix et la sécurité en Afrique », tenue le mardi 18 mai 2021. Une déclaration a également été faite par S. E. M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger du Tchad.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe I**Déclaration de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix**

[Original : anglais et français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité.

Depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), tenu le 16 novembre 2020 (voir S/2020/1126), la lutte contre les groupes terroristes armés dans la région s'est intensifiée et est restée mobilisée aux niveaux régional, continental et international, en dépit du contexte créé par la pandémie de maladie à coronavirus. Comme gage de cet engagement international, le groupement de forces Takuba est désormais pleinement opérationnel et soutient les forces armées maliennes au combat. Il faut l'intervention d'acteurs divers pour faire face aux problèmes redoutables qui se posent dans la région, et la coordination entre les acteurs chargés de la sécurité sur le terrain reste capitale.

La Force conjointe demeure un élément essentiel des interventions en matière de sécurité visant à lutter contre les groupes extrémistes armés dans la région, ainsi que d'autres problèmes transfrontières, notamment la traite de personnes et le trafic de marchandises illicites, d'armes et de drogue. La Force conjointe du G5 Sahel continue de renforcer ses capacités opérationnelles. La phase offensive de l'opération Sama 2 a débuté dans la première semaine de novembre et s'est poursuivie jusqu'au début de janvier. La Force conjointe a lancé en mars l'opération Sama 3, qui vise à consolider les acquis obtenus lors des opérations Sama 1 et 2, avec les capacités supplémentaires obtenues à la suite au déploiement du huitième bataillon de l'armée tchadienne au début de mars.

Dans ce contexte, je consacrerai ma déclaration à faire le bilan de l'appui que la communauté internationale, et plus particulièrement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a fourni au cours des derniers mois à la Force conjointe du G5 Sahel qui continuait de renforcer son tempo opérationnel dans un environnement de plus en plus difficile sur le plan de la sécurité.

La MINUSMA a continué d'apporter un soutien logistique aux sept bataillons opérant sous le commandement de la Force conjointe, conformément à son mandat. Toutes les demandes de la Force conjointe concernant le carburant et les lubrifiants ainsi que l'évacuation des victimes ont été satisfaites. L'appui opérationnel et logistique réactif fourni par la MINUSMA à la Force conjointe reste essentiel pour permettre à la Force de mener ses opérations, en particulier dans le secteur centre. La fourniture d'articles consommables essentiels par la Mission s'est avérée cruciale pour subvenir aux besoins de la Force conjointe, qui continue de connaître des problèmes considérables s'agissant de ses capacités opérationnelles et logistiques pour l'approvisionnement de ses troupes – un problème aggravé par le manque de moyens de transport adaptés.

À l'avenir, le renforcement de la composante de police de la Force conjointe marquera une étape importante non seulement en vue d'améliorer le contrôle des opérations militaires, mais également en vue de les lier à l'édification de l'État, à l'appui au secteur judiciaire et à la réforme carcérale, ainsi qu'aux efforts déployés pour appliquer le cadre de conformité en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte, l'opérationnalisation de la composante de Police a enregistré certains progrès en ce qui concerne les groupes des enquêtes spéciales. S'agissant des unités

de prévôts, les 13 gendarmes par bataillon ont été déployés au sein de leurs bataillons respectifs, en sus des 11 gendarmes déployés au sein du deuxième bataillon tchadien, et ils sont pour la plupart opérationnels.

En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire de la Force conjointe et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, il convient de noter que si des tâches essentielles restent à accomplir, la Force conjointe a pris des mesures importantes dans la bonne direction, notamment en mettant en place des mesures d'atténuation dans le contexte de la mise en place du cadre réglementaire.

Récemment, la Force conjointe et les autorités tchadiennes et nigériennes ont démontré leur volonté d'enquêter et d'engager des poursuites à la suite d'allégations graves concernant des actes de violence sexuelle qu'auraient commis des membres du huitième bataillon tchadien de la Force déployé au Niger fin mars. Ces actions préventives sont louables, car elles témoignent de leur professionnalisme et de leurs responsabilités en matière de commandement et illustrent les progrès importants réalisés par la Force conjointe dans l'opérationnalisation de son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), dont je tiens également à saluer le rôle.

Nous devons cependant reconnaître que la situation en matière de droits de l'homme au Sahel s'est considérablement détériorée en raison de l'escalade des conflits et de la persistance des allégations de violations des droits de l'homme dont seraient responsables les forces de sécurité qui luttent contre le terrorisme. Le cadre réglementaire et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme sont essentiels en vue de renforcer la capacité des forces placées sous le commandement du G5 Sahel à améliorer le respect des droits de l'homme, mais ces efforts représentent une entreprise de longue haleine. J'encourage donc tous les partenaires à augmenter leur aide au HCDH en faveur de la Force conjointe. Notre ferme appui collectif aux droits de l'homme et à la protection des civils est indispensable en vue de gagner la guerre contre le terrorisme.

Il faut reconnaître que le système des Nations Unies dans son ensemble a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, tout en fournissant des articles consommables essentiels à la Force conjointe. Toutefois, avec les entreprises privées, l'ONU aura probablement moins de visibilité et d'influence sur l'appui et la mise en œuvre de la politique.

À la demande du Conseil de sécurité, le Secrétariat a évalué l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe en application de la résolution 2531 (2020) au début de 2021. L'évaluation a souligné les progrès accomplis à cet égard, mais également les problèmes liés à la mise en œuvre de l'appui renforcé.

Premièrement, tout en félicitant l'Union européenne de l'appui vital qu'elle fournit à la Force conjointe, la question de la prévisibilité du financement reste une source de préoccupation. L'ONU, aux côtés du G5 Sahel et d'autres partenaires, continue d'appeler à un financement plus prévisible. La Force conjointe du G5 Sahel joue un rôle capital dans la lutte régionale contre l'extrémisme violent. À cet égard, il est essentiel qu'elle reçoive l'aide dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

Par ailleurs, si le modèle actuel s'appuie sur une planification trimestrielle de la fourniture d'articles consommables essentiels, la Force conjointe a indiqué que les prévisions détaillées des besoins restent problématiques dans le contexte d'opérations dynamiques menées dans un environnement qui change fréquemment. Malheureusement, le modèle d'appui actuel ne donne pas une grande marge de manœuvre.

Dans certains cas, la Force conjointe semble ne pas être en mesure de récupérer aux points de collecte prévus au Mali les articles consommables essentiels que lui sont fournis. Dans d'autres cas, des articles consommables essentiels auraient été fournis et collectés, mais ne seraient pas arrivés jusqu'aux bataillons, ce qui donne à penser que la Force conjointe n'a pas les moyens de parcourir de longues distances pour acheminer ces articles.

Depuis le Sommet de Pau en janvier 2020, le renforcement des armées nationales, le déploiement temporaire de 600 soldats français supplémentaires au sein de l'opération Barkhane, le renforcement de la coordination, dans le respect des mandats respectifs, entre les armées nationales, l'opération Barkhane, la Force conjointe du G5 Sahel et la MINUSMA, ainsi que le déploiement du groupement de forces Takuba ont permis d'enregistrer des résultats dans la lutte contre le terrorisme dans la région. Cependant, en dépit de ces progrès encourageants, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons être conscients des conséquences désastreuses de la situation sécuritaire pour la population ainsi que des risques pour le reste de la région de l'Afrique de l'Ouest si la situation au Sahel n'est pas traitée de manière adéquate.

Alors que les appels à la mobilisation de ressources supplémentaires pour soutenir la lutte du G5 Sahel contre le terrorisme se poursuivent, il en va de même pour les appels à une mobilisation accrue pour lutter contre la pauvreté et la crise humanitaire sans précédent que traverse actuellement la région. Le renforcement de la Force conjointe n'est en effet qu'un des multiples aspects de l'appui de la communauté internationale.

Dans cet esprit, je salue les mécanismes de coordination renforcés que la Coalition pour le Sahel propose de mettre en place, qui permettront à tous les partenaires internationaux de tirer parti de leurs atouts comparatifs et de travailler ensemble plus efficacement dans les domaines du développement, de la bonne gouvernance, de l'humanitaire et de la sécurité.

Face à la situation au Sahel, la communauté internationale doit être motivée par une responsabilité partagée d'agir rapidement dans la complémentarité et dans un esprit de solidarité vis-à-vis des populations de la région.

Annexe II

Exposé du général de brigade Oumarou Namata Gazama, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

[Original : français]

Je voudrais, avant tout propos, vous remercier de l'honneur qui nous est fait en nous permettant de vous édifier sur l'actualité la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

La Force a été créée en février 2017 en vue d'aider à relever les défis sécuritaires qui assaillent la bande sahélo-saharienne.

Quatre années donc durant lesquelles la Force conjointe a œuvré d'abord à la génération des forces et à leur déploiement, puis à l'opérationnalisation capacitaire progressive qui passait par le soutien international en accompagnement des efforts individuels et collectifs des États membres du G5 Sahel, et, depuis la troisième année, continue à œuvrer à sa montée en puissance et sa maturation opérationnelle.

Ainsi, depuis novembre 2020, la Force conjointe en est à son quatrième mandat, avec déjà beaucoup d'avancées, notamment dans les domaines des opérations et du partenariat, mais aussi avec encore bien des défis à relever.

Afin de vous édifier sur la Force conjointe du G5 Sahel, si vous le voulez bien, je me propose de vous parler successivement, d'abord, de la genèse et de l'organisation de la Force conjointe ; ensuite, des actions menées par la Force conjointe et des avancées récentes capitalisées jusque-là ; enfin, des perspectives et défis importants qui restent encore à relever.

La Force conjointe est une des structures purement sahéliennes, relevant de l'institution commune qu'est le G5 Sahel, dont les cinq pays membres sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Le mandat de la Force conjointe lui est donné par le Comité de paix et de sécurité de l'Union africaine, au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Pour un effectif initial autorisé de 5 000 personnes, la Force dispose de quatre postes de commandement multinationaux ; sept bataillons comprenant chacun en son sein une unité prévôtale ; et sept unités d'investigation spécialisées, constituant la composante Police de la Force. Il faut maintenant rajouter le huitième bataillon de la Force conjointe, en provenance du Tchad, qui vient d'être engagé au centre, dans la zone dite des trois frontières.

Pour ce qui est du soutien logistique et financier, suivant nos concepts, il s'articule comme suit.

En premier lieu, les pays du G5 Sahel sont responsables du soutien des forces qu'ils mettent à la disposition de la Force conjointe du G5 Sahel au travers de leur chaîne logistique nationale.

En deuxième lieu, un soutien logistique additionnel est fourni à travers l'arrangement technique entre le G5 Sahel, l'ONU et la Commission européenne.

Enfin, un soutien est exceptionnellement fourni par l'opération Barkhane selon les modalités définies dans le protocole de soutien réciproque entre la Force conjointe du G5 Sahel et l'opération Barkhane.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit somme toute d'un système de soutien pour le moins complexe et dont la pérennité reste fragile, un système dans lequel, le commandant de la Force qui ne soutient pas lui-même ses troupes n'a pas l'intégralité du commandement sur les unités, qui ne sont par conséquent que sous simple contrôle opérationnel.

Vous le savez tout autant que nous, l'éradication du terrorisme est une lutte de longue haleine, qui a mis à rude épreuve les meilleures armées du monde partout où il y a eu nécessité d'intervention. Le théâtre sahélien, centré sur et autour du Mali, avec la multitude d'acteurs et intervenants que nous connaissons tous, en est une parfaite illustration.

De janvier 2020 à ce jour, la situation sécuritaire était restée assez préoccupante au regard du grand nombre et très souvent de la violence des incidents relevés. À côté de cela, il a été noté l'exacerbation par endroits des conflits à caractère intercommunautaire et interethnique, le plus souvent instrumentalisés par les divers groupes armés.

Pour en venir aux opérations menées, il faut dire qu'après avoir campé les orientations initiales que j'avais fixées dès ma prise de fonction, en août 2019, et les grandes lignes de mon agenda opérationnel, il s'était agi pour nous de planifier et mettre en œuvre des opérations conformément à notre mandat, à travers des directives de planification suivant un plan de campagne qui devrait courir d'août 2019 à août 2021.

L'un des objectifs principaux de ce plan vise à mettre en harmonie les futures opérations de la Force conjointe avec les différents efforts des armées nationales et des forces partenaires que sont l'opération Barkhane et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce plan de campagne visait aussi clairement à faire évoluer la posture et le format de la Force pour lui faire gagner en pragmatisme et en efficacité afin de mieux faire face à la situation sécuritaire délétère, surtout dans le centre de l'espace du G5 Sahel.

Pour ce qui des opérations, de ses débuts à ce jour, la Force conjointe du G5 Sahel en est à 25 opérations menées. Parmi ces 25 opérations, 11 majeures ont été réalisées depuis la fin 2019 à ce jour, avec des résultats fort honorables en termes de dépollution de notre espace commun.

Ainsi, à côté de centaines de terroristes neutralisés et d'une grande quantité de matériels saisis ou détruits, occasionnant la désorganisation d'une bonne partie de leur capacité logistique, nous pouvons citer à titre d'exemple, particulièrement pour la seule période allant de novembre 2020 à avril 2021, les 79 personnes interpellées ou capturées et qui sont actuellement dans les chaînes de judiciarisation. Tout cela donne une idée du chemin parcouru en termes d'activités opérationnelles. Pour ce qui est du partenariat international soutenant la Force conjointe du G5 Sahel, à côté des efforts nationaux de nos cinq États, il s'applique sur un certain nombre de domaines.

Dans le domaine de la formation, les principaux partenaires de la Force conjointe du G5 Sahel sont EUTM Mali, EUCAP Sahel Mali et la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA.

Le soutien à la mise en œuvre du cadre de conformité en matière de droits de l'homme s'appuie sur des fonds de l'Union européenne, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à travers son bureau près la MINUSMA, a la responsabilité.

Le soutien logistique opérationnel, lui, s'appuie sur un mécanisme qu'il a été convenu d'appeler « soutien additionnel », basé sur des fonds de l'Union européenne, dont la MINUSMA a la responsabilité. La question avance, certes lentement, mais avance quand même, avec des actions en cours concernant la recherche de son amélioration, notamment suite aux nouvelles injonctions de la résolution 2531 (2020). Un soutien, qui, il faut le dire, apparaît bien salubre, mais reste insuffisant sous bien des aspects.

L'appui en équipements, services et infrastructures au profit de la Force conjointe suit principalement deux axes : appui en bilatéral directement traité avec les structures nationales des cinq pays du G5 Sahel et appui direct à la Force.

Par ailleurs, en termes de soutien en équipements et fourniture de services, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique intervient aussi, mais très souvent de façon indirecte, au profit de la Force conjointe.

Enfin, un soutien purement opérationnel est fourni autant que possible à la Force conjointe du G5 Sahel par la force Barkhane, en termes d'appuis aériens – survols de renseignement, surveillance et reconnaissance, appui feu au contact, transport – et de fourniture de rations de combat.

Ce dont le rapport du Secrétaire général (S/2021/442) parle peu, ce sont les avancées que nous avons pu capitaliser. Ainsi, au titre des avancées, il s'agit d'abord de la systématisation des opérations coordonnées et/ou conjointes avec les forces concourantes nationales et les forces partenaires, qui est l'un des cadrages fondamentaux de notre plan de campagne, qui a pu se mettre en place. Aussi, la coopération et la coordination, quelles que soient leurs formes, sont donc actuellement un réel succès.

Ensuite, à côté des activités opérationnelles, un certain nombre d'avancées majeures bien notables ont été capitalisées depuis un certain temps.

Il s'agit d'abord de l'évolution de la posture et du format, qui est aussi l'un des objectifs opératifs substantiels de notre plan de campagne. Cet objectif est actuellement considéré comme étant bien engagé.

Autre avancée majeure, c'est l'effectivité de l'harmonisation des actions et la coordination entre les différents acteurs que nous recherchions à travers la systématisation des opérations coordonnées et/ou conjointes.

Enfin, et pas des moindres, les avancées dans le domaine du respect des droits de l'homme et de la protection des civils, avec, d'une part, la mise en œuvre pratique de la procédure opérationnelle permanente de la Force conjointe du G5 Sahel relative aux enquêtes internes ; et d'autres part, la mise en place du Mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des dommages causés aux civils. Dans le cadre du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à la Force conjointe, nous pouvons dire que bien au-delà de l'apprentissage, nous en sommes largement au stade de l'appropriation.

Au registre des défis importants face à nous, il faut d'abord noter que du point de vue fonctionnel, il est permis, dans l'absolu, d'affirmer que le niveau atteint paraît satisfaisant. Cependant, du point de vue capacitaire, deux aspects méritent une attention particulière. Et la question du financement pérenne reste aussi un défi qu'il faut ici rappeler.

Ainsi, premièrement, la Force ne dispose pas de capacité aérienne propre, alors même que le combat antiterroriste actuel ne peut se faire efficacement sans cette rallonge capacitaire.

Et en deuxième lieu, il s'agit du système de renseignement, l'autre grande faiblesse de la Force conjointe du G5 Sahel.

Dans le cadre de ces deux défis capacitaires et en attendant une éventuelle autonomisation, les besoins opérationnels incompressibles nous imposent actuellement, en complément des lourds efforts nationaux, de poursuivre la collaboration avec les partenaires opérationnels présents sur le théâtre, desquels, il faut le dire, nous restons encore fortement dépendants.

Enfin, sur la question du soutien en général de la Force conjointe, il est bon de rappeler que malgré les différents soutiens internationaux annoncés, dont les mises en place effectives sont souvent fastidieuses, les États du G5 Sahel continuent de consentir, à l'interne, d'importants sacrifices. Aussi, il est opportun de rappeler la nécessité de trouver le moyen de pérenniser le système de financement de la Force conjointe. Dans ce cadre, la solution la plus pérenne serait la mise en place d'un Bureau d'appui des Nations Unies chargé de fournir à la Force conjointe un soutien logistique, opérationnel, tactique et stratégique, qui serait financé au moyen de contributions tant statutaires que volontaires.

En définitive, il est donc clair que des avancées fort significatives ont été enregistrées. Les orientations insufflées ont visé à conduire la Force conjointe vers plus de réalisme et de pragmatisme.

C'est ainsi que la Force conjointe a pu engager des efforts, somme toute relativement fructueux, dans le domaine des opérations militaires et des relations avec les partenaires, qui font qu'aujourd'hui elle apparaît de plus en plus clairement comme étant la force purement sahélienne crédible avec laquelle il faut composer.

Cependant, des défis restent encore à relever.

La situation opérationnelle de la zone de responsabilité évoluant en permanence, il y a assurément un besoin avéré de poursuivre la dynamique actuelle de coordination et de mutualisation des capacités.

Ainsi, c'est ici pour nous l'occasion, si je puis me permettre, de rappeler qu'il s'agira certainement de maintenir et de redoubler les efforts de mobilisation des moyens matériels et financiers, tout au moins conformément aux engagements pris par la communauté internationale, pour, à terme, nécessairement évoluer vers un soutien plus pérenne que nous appelons de tous nos vœux, dans l'optique de réussir à endiguer ces fléaux qui actuellement assaillent et endeuillent nos contrées et menacent la stabilité internationale.

Annexe III

Exposé de M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix

Je voudrais remercier sincèrement le Président et les membres du Conseil de sécurité de leur invitation à présenter un exposé sur l'investissement constant de la Commission de consolidation de la paix en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix au Sahel.

Tout d'abord, je voudrais présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple tchadiens à la suite du décès tragique du Président Idriss Deby Itno, le 19 avril. Je ne saurais trop insister sur l'importance de rétablir la stabilité et l'ordre constitutionnel au Tchad, ce qui est vital pour la stabilité de l'ensemble de la région du Sahel.

Nous sommes tous conscients de la complexité de la situation au Sahel, qui n'a jamais été aussi catastrophique. Toutefois, beaucoup reste à faire pour s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région grâce à une démarche à long terme, globale et intégrée visant à pérenniser la paix et le développement.

Conformément à son investissement de longue date aux côtés de la région du Sahel, la Commission de consolidation de la paix s'est réunie le 28 avril pour discuter des tendances en matière de paix et de développement depuis son dernier débat sur le sujet en octobre de l'année dernière. La Commission a reconnu la charge budgétaire causée par l'augmentation des dépenses de sécurité et la réduction de la perception des recettes dans plusieurs pays du Sahel, à un moment où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) limite également les ressources. La Commission a appelé à une coordination accrue entre les acteurs de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire dans la région afin de s'assurer que des efforts efficaces soient déployés pour répondre aux besoins en termes de programmes et de mobilisation des ressources, notamment par la mise au point et l'utilisation d'un système partagé de gestion de l'information.

La Commission a également reconnu que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel restait un cadre utile pour garantir la réactivité et l'efficacité des activités menées par l'ONU au Sahel afin de contribuer à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs d'instabilité et de violence dans la région. Elle s'est félicitée du soutien continu du Fonds du Secrétaire général pour la consolidation de la paix aux investissements transfrontaliers et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. La Commission a encouragé à plusieurs reprises la coordination des efforts aux fins de la mise en œuvre effective de la Stratégie par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies dans la région et a salué la récente nomination de M. Abdoulaye Mar Dieye au poste de Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel.

Au cours des dernières années, la Commission a soutenu les efforts de consolidation de la paix déployés au Burkina Faso, à la demande et sous la direction du Gouvernement. Elle a favorisé une action cohérente de l'ONU et coordonné le soutien international, notamment par le truchement du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a mobilisé plus de 400 millions de dollars auprès des membres de la Commission pour soutenir les priorités du pays en matière de consolidation de la paix en 2020. Le Burkina Faso a ensuite été le premier pays à bénéficier de l'allocation de prévention et de résilience proposée par la Banque mondiale, dans le cadre de l'enveloppe « Fragilité, conflit et violence ». Au nom de la Commission, je voudrais encourager l'ONU et la Banque mondiale à mettre en place cette approche avec les autres États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), en privilégiant une analyse conjointe des conflits et des mesures à prendre.

La Commission se félicite du rôle joué par la Coalition pour le Sahel dans la promotion d'une approche combinée et coordonnée visant à lutter contre le terrorisme, à renforcer les capacités militaires des États sahéliens, à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et à accroître l'aide au développement. Elle soutient l'appel lancé le 16 février, lors du Sommet du G5 Sahel à N'Djamena, en faveur du renforcement de la composante civile qui sera complémentaire des efforts militaires et permettra de rendre plus cohérentes les initiatives de développement, d'aide humanitaire et de bonne gouvernance, renforçant ainsi l'autonomie économique de la population. Au cours de la réunion de la Commission, M. Dieye a souligné la pertinence d'une telle approche, notamment à travers la multiplication des investissements dans les régions périphériques.

Pour contribuer à renforcer les efforts nationaux et régionaux de consolidation de la paix au Sahel, la Commission encourage une action plus robuste et cohérente, ainsi que des partenariats plus solides, conformément aux priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix. À cet égard, les États du G5 Sahel ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne leur programme d'investissements prioritaires.

La Commission a également demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour permettre aux femmes et aux jeunes de jouer un rôle de premier plan dans les initiatives de consolidation de la paix et pour renforcer leur rôle dans les structures de gouvernance. À ce propos, au cours de cette même réunion, M^{me} Fatchima Nayaya, de l'organisation non gouvernementale WARAKA, basée au Niger, a fait part des changements positifs ayant eu lieu au Niger grâce à l'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment au moyen d'initiatives visant à renforcer la résilience socioéconomique et psychosociale, ainsi que la cohésion et la confiance, en dispensant des formations à la population locale, en favorisant la coexistence pacifique et la tolérance et en améliorant les moyens de subsistance durables.

La Commission a salué les contributions au mécanisme Liptako-Gourma, ainsi qu'à l'initiative Grande Muraille verte de la Banque mondiale et à l'initiative « Desert to Power » lancée par la Banque africaine de développement, et appelle à davantage d'investissements structurels au Sahel, notamment pour répondre aux défis liés à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques.

La Commission a reconnu la contribution inestimable de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à la consolidation de la paix au Mali et dans la région, notamment grâce au soutien apporté à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous nous félicitons du rôle moteur joué par les acteurs et organisations régionaux dans la lutte contre les groupes terroristes et autres groupes criminels organisés.

Après deux générations d'engagement international dans la région, nous devons à la population sahélienne de veiller à ce que des résultats et des dividendes réels soient obtenus. À cet égard, la Commission a un rôle important à jouer pour compléter les efforts du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité en intensifiant ses échanges avec le Conseil économique et social et le système des Nations Unies pour le développement et en soutenant le renforcement des partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales. La Commission continuera donc à encourager une plus grande cohérence à l'échelle du système pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et rétablir la paix et la stabilité dont la région a tant besoin.

Annexe IV**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le général Namata, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et l'Ambassadeur Edrees, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés. Nous saluons la participation de M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger de la République du Tchad, à la réunion d'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à présenter mes sincères condoléances au Secrétaire d'État aux affaires étrangères, Oumar Ibn Daoud, et, à travers lui, au Gouvernement et au peuple tchadiens, pour le décès tragique du Président tchadien, Idriss Deby Itno.

En réponse au rapport du Secrétaire général (S/2021/442) et aux exposés que nous avons entendus aujourd'hui, ainsi qu'aux importantes vues exprimées par le Niger et d'autres membres africains du Conseil de sécurité, je voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, il importe de renforcer la coordination et la coopération afin de former une force commune contre le terrorisme. Depuis quelque temps, les conditions de sécurité au Sahel continuent de se détériorer. Les activités terroristes ont fait de nombreuses victimes, déplacé un grand nombre de personnes et se sont répandues dans la région. La Chine est profondément préoccupée par la situation et elle remercie sincèrement les pays de la région et la Force conjointe d'avoir mené activement des opérations de lutte contre le terrorisme et atteint un certain nombre d'objectifs.

Le Tchad a affecté 1 200 soldats à la Force conjointe, démontrant ainsi pleinement son rôle majeur dans la lutte antiterroriste régionale. L'Union africaine a annoncé qu'elle allait envoyer 3 000 soldats au Sahel, ce qui est de nature à renforcer la force régionale de lutte contre le terrorisme. La Chine prend acte des opérations menées en la matière par les pays européens au Sahel et espère qu'elles permettront de renforcer la coordination et la coopération avec la Force conjointe afin d'obtenir de meilleurs résultats. L'effet de propagation du conflit libyen est un facteur important de la détérioration des conditions de sécurité au Sahel. Le retrait des combattants et des mercenaires étrangers de Libye doit être mené de manière rapide mais organisée et ordonnée afin d'éviter toute incidence négative supplémentaire sur la sécurité régionale.

Deuxièmement, le soutien international doit être accru pour répondre aux préoccupations de la Force conjointe. Le manque de financement est une contrainte majeure qui empêche la Force conjointe de jouer un rôle plus important. La Chine est favorable au versement d'une aide financière durable et prévisible à la Force conjointe. Nous avons versé 300 millions de yuans par des voies bilatérales en vue d'aider la Force conjointe; son décaissement est en cours. La Force conjointe est une opération régionale de lutte contre le terrorisme autorisée par l'Union africaine. L'Union européenne lui apporte un soutien financier considérable. Nous espérons que l'Union européenne, et en particulier les États membres concernés, continueront à apporter leur soutien.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a fourni un soutien logistique à la Force conjointe. La Chine espère que dans le cadre de l'exécution de son mandat principal, la MINUSMA

travaillera en étroite coordination avec la Force conjointe, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, afin d'optimiser encore le programme de soutien logistique. La Chine soutient toutes les parties dans le renforcement de la communication et la recherche d'une solution qui réponde au contexte régional actuel, satisfasse les besoins de la Force conjointe et prenne en compte les préoccupations politiques et juridiques de toutes les parties. Une telle solution doit également être acceptée par toutes les parties.

Troisièmement, des mesures globales doivent être prises pour éliminer les causes profondes des conflits. Les problèmes de sécurité auxquels le Sahel est confronté ne peuvent être entièrement résolus par des moyens militaires uniquement. Nous devons procéder à une analyse approfondie des causes profondes des conflits ; lutter contre les multiples problèmes auxquels la région est confrontée, notamment les problèmes de développement économique, l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement et les conflits ethniques ; et mettre en œuvre des politiques globales pour prescrire le bon remède.

La Chine appuie les efforts des partenaires internationaux et de la Commission de consolidation de la paix. L'ONU doit prendre en compte la situation au Sahel, formuler et promouvoir une stratégie de développement globale, accroître les investissements des institutions internationales compétentes dans la région et déployer des efforts conjoints aux niveaux international, régional et national aux fins d'une paix et d'un développement durables dans la région. Nous devons poursuivre nos efforts à cet égard. À l'initiative de la Chine, le Conseil de sécurité tiendra une réunion de haut niveau demain sur la promotion de la reconstruction après la pandémie en Afrique et l'élimination des causes profondes des conflits. Nous estimons que cela incitera la communauté internationale à prêter une attention plus grande aux problèmes que rencontre l'Afrique dans le contexte de la pandémie, à venir en aide à l'Afrique pour accélérer la reconstruction après la pandémie et à remédier aux causes profondes des conflits.

La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour continuer d'œuvrer à la stabilité, à la prospérité et au développement à long terme du Sahel.

Annexe V

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de leurs observations sur les événements récents dans la région du Sahel et l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Il est extrêmement préoccupant que les conditions de sécurité dans la région du Sahel continuent de se dégrader en dépit des efforts constants des forces de sécurité régionales et internationales. La multiplication observée des attaques contre les civils rend l'appel à un sursaut civil plus pertinent que jamais, comme cela a été exprimé au sommet de N'Djamena en février. La population civile ne pourra être protégée efficacement que lorsqu'une présence crédible de l'État aura été rétablie sur les territoires des pays de la région. À cet égard, il est essentiel de poursuivre les efforts visant à rétablir la présence non seulement des forces de sécurité, mais également des institutions policières et judiciaires.

Nous saluons le rôle que jouent l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la coordination et la mobilisation d'un appui opérationnel et stratégique en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel. L'appropriation régionale et nationale des initiatives de lutte contre le terrorisme est essentielle à leur réussite.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel est clairement une action conjointe que mènent les forces de sécurité nationales, régionales et internationales. Pour garantir son efficacité, notre attention doit rester axée sur la coordination. Le partage d'informations pertinentes est essentiel, tout comme l'établissement de lignes de commandement claires.

L'Estonie reste déterminée à jouer son rôle en vue de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel. Nous avons mis du personnel à disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de l'opération Barkhane dirigée par la France et de la mission de formation de l'Union européenne au Mali, et nous contribuons financièrement au Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique. L'Estonie fait également partie du groupement de forces Takuba, qui a récemment atteint sa pleine capacité opérationnelle.

Nous sommes encouragés par la poursuite du renforcement de la Force conjointe du G5 Sahel. En tant que membre de l'Union européenne, nous sommes heureux que l'appui financier de l'Union européenne ait permis à la MINUSMA d'apporter un soutien logistique à la Force conjointe. Nous prenons également acte des appels des pays de la région en faveur d'un financement plus prévisible et durable de la Force conjointe du G5 Sahel. L'Estonie est disposée à envisager des solutions plus globales à cette question.

L'Estonie partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2021/442) concernant la persistance des allégations selon lesquelles des violations des droits de l'homme auraient été commises par les forces de sécurité dans le cadre d'activités de lutte antiterroriste. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce rapide d'enquêtes par la Force conjointe et les États de la région et nous soulignons que toutes les enquêtes doivent être minutieuses et approfondies. Le renforcement de la confiance entre l'État et la population est capital. À cet égard, il est essentiel que toutes les violations des droits de l'homme fassent l'objet d'enquêtes et que les auteurs répondent pleinement de leurs actes.

Une paix durable ne pourra être réalisée dans la région du Sahel que lorsqu'en sus des opérations militaires, les causes profondes des conflits seront éliminées. Certains problèmes exacerbent les griefs existants, notamment les retombées négatives des changements climatiques et l'impact économique de la maladie à coronavirus, et doivent être réglés. Il est capital d'autonomiser les femmes en garantissant leur participation pleine, effective et véritable dans toutes les sphères de la société. Les enfants et les jeunes doivent avoir un accès sûr à l'éducation, ce qui leur permettra d'échapper à une vie de pauvreté et de violence.

Annexe VI**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie les intervenants pour leurs présentations. Je salue en particulier la présence du Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger du Tchad, M. Oumar Ibn Daoud, et du général de brigade Namata, qui commande la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

La situation au Sahel demeure très préoccupante. Les groupes terroristes, bien que durement éprouvés, continuent leurs exactions et cherchent à étendre leur emprise. La menace pèse maintenant sur le sud du Mali, mais aussi sur la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Les effets de la pauvreté et du changement climatique exacerbent ces tensions. Malgré nos efforts, la crise humanitaire s'aggrave. Vingt-neuf millions de personnes ont besoin d'aide d'urgence, soit 5 millions de plus que l'an dernier et 10 000 personnes de plus chaque jour depuis le mois de janvier. Le nombre de déplacés internes et de réfugiés ainsi que l'insécurité alimentaire ont augmenté. Près de 5 000 écoles sont fermées ou non opérationnelles.

Cette situation appelle une action simultanée sur l'ensemble des facettes du problème : la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, le déploiement des services de l'État et les actions humanitaires et de développement.

La lutte contre le terrorisme, tout d'abord, reste un impératif. La force Barkhane a poursuivi ses actions dans les six derniers mois, en coordination étroite avec ses partenaires, permettant ainsi de maintenir la pression sur les groupes terroristes et de réduire leurs capacités. La Force conjointe du G5 Sahel poursuit la planification et la conduite de ses opérations, dont Sama 3, en cours dans la zone des trois frontières.

Le déploiement du huitième bataillon tchadien a représenté un progrès décisif. Je tiens à féliciter les autorités tchadiennes pour avoir maintenu cet engagement. Nous constatons également un traitement plus énergique des violations des droits de l'homme grâce à la mise en œuvre du cadre de conformité, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le groupement de forces Takuba est aujourd'hui opérationnel. Ses premiers résultats sont très encourageants. Nous nous félicitons de la contribution de l'Estonie, de la République tchèque et de la Suède, qui seront bientôt rejointes par d'autres partenaires européens.

Il est plus que jamais essentiel que l'ONU accompagne ces efforts régionaux et renforce son soutien à la Force conjointe du G5 Sahel. Les pays du G5 Sahel ont pris des engagements ambitieux lors du sommet de N'Djamena des 15 et 16 février 2021. La Force conjointe a fait des progrès en termes d'organisation et de résultats opérationnels. Mais elle n'est pas encore autonome sur le plan logistique. Lui garantir un soutien accru et pérenne nous semble essentiel. Cela prendrait la forme d'un bureau de soutien, financé sur contributions obligatoires. Le Secrétaire général a rappelé à plusieurs reprises son soutien à une telle solution, qui est également appuyée par l'Union africaine et l'Union européenne. La création de ce mécanisme permettrait au Conseil de mieux superviser les actions du G5 Sahel. Nous pourrions par ailleurs doter ce bureau d'une division des droits de l'homme, ce qui renforcerait la prise en compte de ces enjeux par la Force conjointe.

Dans l'intervalle, le mécanisme tripartite ONU-Union européenne-G5 Sahel doit être maintenu et pleinement mis en œuvre. Nous appelons l'Union européenne et l'ONU à finaliser leurs discussions sur le recours aux contractants.

Les actions militaires doivent être accompagnées en parallèle d'efforts accrus en matière de gouvernance, de développement et d'aide humanitaire. J'appelle l'ONU à mobiliser les agences, fonds et programmes pour se joindre à l'objectif de sursaut civil agréé lors du Sommet de N'Djamena. La France se félicite de la volonté du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mahamat Saleh Annadif, et du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, M. Abdoulaye Mar Dieye, de redynamiser la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La France prend et prendra toute sa part à ces efforts. L'Agence française de développement a soutenu les pays du G5 Sahel à hauteur de 480 millions d'euros en 2020.

Annexe VII

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, du Département des opérations de paix, de son exposé sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et les faits nouveaux s'y rapportant. Je remercie également de leurs exposés l'Ambassadeur Fathi Ahmed Edrees, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et le général de brigade Oumarou Namata Gazama, commandant de la Force conjointe du G5 Sahel. Je salue en outre la participation de S. E. M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Tchad, à la présente réunion.

Je voudrais avant toute chose rendre hommage à l'ancien Président du Tchad, M. Idriss Deby Itno, qui a fait le sacrifice suprême en combattant les groupes rebelles. La contribution du Président Deby Itno à la stabilité régionale et à la lutte contre le terrorisme a été importante et restera dans les mémoires. Nous reconnaissons également l'importante contribution qu'apporte le Tchad à l'initiative du G5 Sahel.

Il est préoccupant de constater que la situation en matière de sécurité dans les pays du G5 Sahel se détériore rapidement, comme en témoignent les récentes attaques perpétrées par des terroristes et des groupes armés. La période considérée a été marquée par plusieurs incidents graves, notamment dans la région de Tahoua, au Niger, le 21 mars, qui ont entraîné la mort de 137 civils. Les attaques se sont multipliées contre les forces nationales et régionales, y compris la Force conjointe du G5 Sahel. Le Liptako-Gourma, dite zone des trois frontières, reste un foyer de tensions. Le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, affilié à Al-Qaida et à l'État islamique du Grand Sahara, a étendu ses activités. Il est très préoccupant que ces groupes utilisent des engins explosifs improvisés, qui ont entraîné la mort de plusieurs Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de civils. La menace d'une expansion de ces groupes vers les côtes de l'Afrique australe et occidentale reste élevée. Il est également inquiétant de constater que, durant la période considérée, les attaques se sont étendues aux frontières des pays voisins.

Al-Qaida et les groupes liés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à Boko Haram ont également poursuivi leur expansion autour des rives est et nord du lac Tchad. Plus de 2 millions de personnes sont déplacées et la situation a obligé 900 000 personnes à chercher refuge dans les pays voisins. La crise libyenne qui a provoqué l'instabilité au Mali et dans l'ensemble du Sahel il y a 10 ans continue d'avoir des retombées négatives sur la région. La présence de combattants étrangers en Libye a également un effet délétère sur la région. Les incidents survenus au Tchad illustrent clairement cet aspect du problème. La situation générale en matière de sécurité est donc précaire et extrêmement préoccupante.

De toute évidence, la situation au Sahel est complexe et doit faire l'objet d'une réponse globale. La stabilité politique, le développement socioéconomique et la mise en place de structures de gouvernance doivent devenir les principales priorités de la région du Sahel. À cet égard, j'aimerais soumettre les points suivants à l'attention du Conseil.

Premièrement, sur le plan de la sécurité, nous apprécions et soutenons les efforts de la Force conjointe du G5 Sahel, des forces nationales des pays du G5 Sahel, de l'opération française Barkhane et du groupement de forces Takuba. Ces efforts, ainsi que les activités de maintien de la paix de la MINUSMA, contribuent à la lutte contre le terrorisme au Sahel. Nous notons en particulier les progrès réalisés par la

Force conjointe du G5 Sahel dans la stabilisation du secteur centre entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, créant ainsi les conditions du retour des forces armées nationales et des autorités locales.

Deuxièmement, la Force conjointe reste confrontée à une multitude de défis, tels que le manque de formation, d'équipement, de moyens de transport et logistiques, ainsi que de financement durable et prévisible, autant de facteurs qui entravent sa pleine opérationnalisation. Nous saluons l'aide au renforcement des capacités et à la logistique fournie à la Force conjointe par divers pays, ainsi que par la MINUSMA.

Troisièmement, le modèle actuel d'appui à la Force conjointe est inadéquat et non viable, un fait qui a été souligné par le Secrétaire général dans ses récents rapports (S/2020/1074 et S/2021/442). L'assistance à la Force conjointe par le biais de la MINUSMA dans le cadre du mécanisme existant a également ses propres limites. Confier à la MINUSMA des responsabilités excessives peut nuire à son mandat principal, qui est de garantir la paix au Mali. À l'heure où la menace terroriste croît rapidement au Mali et s'étend vers le sud du pays, il est d'autant plus important que la Mission concentre ses efforts sur l'endiguement de la menace au Mali. Les obstacles auxquels la Mission se heurte pour apporter un appui logistique à la Force conjointe au-delà du Mali doivent aussi être levés.

Quatrièmement, nous estimons qu'il est grand temps que les initiatives de sécurité régionale, telles que la Force conjointe du G5 Sahel, bénéficient de ressources, d'une formation et d'un soutien logistique adéquats et durables. Une stratégie antiterroriste aux ressources limitées est la façon la plus sûre d'échouer. C'est pourquoi nous souscrivons à la proposition de création d'un bureau d'appui des Nations Unies chargé de fournir une assistance logistique à la Force conjointe du G5 Sahel, proposition qui requiert l'attention collective immédiate du Conseil. En outre, étant donné que ces initiatives impliquent une pluralité de nationalités et d'expériences, il est nécessaire, pour qu'elles soient efficaces, de mettre en place des mécanismes garantissant une coordination, une cohésion et une formation internes efficaces, ainsi que des structures de commandement et de contrôle unifiées. Nous devons appuyer fermement les opérations africaines de lutte contre le terrorisme par un financement durable, y compris par le biais des contributions statutaires.

Cinquièmement, il est important qu'en matière de terrorisme, nous reconnaissons d'abord clairement la nature du problème avant de commencer à le traiter. Sinon, nous nous y attaquerons par à-coups, ce qui nous mènera droit dans le mur. Cela est particulièrement important à l'heure où les forces terroristes ne font que se renforcer et s'étendre à d'autres régions d'Afrique, comme cela a été reconnu à maintes reprises dans les rapports et les débats du Conseil. Les groupes terroristes du Sahel ont des liens étroits avec des organisations terroristes internationales, telles qu'Al-Qaïda, l'EIL et d'autres organisations aux idéologies radicales similaires. Tout comme rien ne peut justifier le terrorisme, nous ne saurions faire preuve de tiédeur lorsqu'il s'agit d'une action résolue du Conseil en matière de lutte contre ce fléau. Le Conseil doit prendre des mesures efficaces, notamment en soutenant les organisations régionales et sous-régionales dans leurs initiatives en matière de sécurité. Nous saluons la décision de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des pays du G5 Sahel de déployer une force de l'Union africaine composée de 3 000 militaires en vue de renforcer la Force conjointe du G5 Sahel.

Enfin, les mesures de sécurité doivent s'accompagner d'un règlement des problèmes associés à l'instabilité au Sahel, à savoir le développement insuffisant, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et la perte des moyens de subsistance. Nous constatons avec satisfaction que ces questions sont abordées dans le cadre d'initiatives telles que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Programme

d'investissements prioritaires du G5 Sahel de l'Alliance pour le Sahel. La récente nomination du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, chargé de surveiller la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, est une évolution positive.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Inde appuie l'initiative du G5 Sahel et les initiatives de sécurité régionale qui y sont associées. L'Inde a toujours été disposée à fournir et à étendre son aide au renforcement des capacités des forces armées des pays concernés afin de les soutenir dans leur lutte contre le terrorisme. À cet égard, l'Inde a récemment inclus le Tchad dans le Programme indien de coopération technique et économique, notamment en offrant 10 places de formation militaire l'année dernière, et a fourni un programme de formation spécialisé *in situ* en matière de lutte anti-insurrectionnelle et de lutte contre le terrorisme à près de 200 membres de l'armée nigériane cette année. Nous pensons qu'il importe que le Conseil continue d'apporter toute l'aide et l'appui possibles à la Force conjointe du G5 Sahel dans l'intérêt général de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Annexe VIII**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je voudrais également remercier tous les intervenants pour leurs contributions très éclairantes ce matin.

Les défis auxquels les pays du Groupe de cinq pays du Sahel font face sont nombreux et interconnectés. Les effets négatifs des changements climatiques interagissent avec la pauvreté et le sous-développement économique, menant au conflit intercommunal et au déplacement. Les besoins humanitaires dans la région continuent à augmenter. La multiplication des attentats contre les civils est très perturbante. J'exprime mes condoléances les plus sincères aux proches de tous ceux qui ont perdu la vie récemment parmi les forces sécuritaires et les civils.

L'instabilité au Sahel ne concerne pas que les pays de la région, mais nous tous. Nous nous félicitons donc des efforts régionaux menés par les pays du G5 Sahel pour répondre aux menaces et soutenir la paix et la sécurité.

L'appui opérationnel et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe du G5 Sahel reste indispensable. Cependant, la nature temporaire de cet appui souligne la nécessité d'un financement prévisible et durable. Nous devons donc travailler constructivement, ensemble, pour faire des progrès, en écoutant particulièrement les perspectives des pays de la région.

L'Irlande se félicite de l'opérationnalisation accrue de la Force conjointe. Toutefois, la dégradation continue des conditions de sécurité, en particulier dans la région du Liptako-Gourma, souligne la nécessité de redoubler d'efforts.

Le travail du Secrétariat exécutif du G5 Sahel et la mise en place de comités nationaux de coordination renforcent la cohérence des efforts déployés par la Force conjointe. Cependant, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, des problèmes subsistent, notamment la question du double commandement. Pour y remédier, il faut progresser sur le mécanisme de déconfliction.

La protection des civils, notamment la formation préalable au déploiement, doit être au cœur de la planification des missions. Il s'agit d'une étape essentielle sur la voie d'une paix durable. Pour y parvenir, il faudra respecter l'état de droit, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire, et nous préconisons l'adoption de nouvelles mesures à cette fin. Une composante Police efficace, notamment des groupes des enquêtes spéciales opérationnels, a également un rôle important à jouer à cet égard.

Les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme, en particulier les d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, sont très préoccupantes. Nous appelons la Force conjointe à accroître le partage d'informations sur l'impact que les opérations ont sur les civils et sur les mesures prises pour donner suite aux violations des droits humains commises par des éléments de la Force. La lutte contre l'impunité est essentielle pour prévenir de futures violations. Il est crucial que les rescapés obtiennent justice et que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

L'Irlande se félicite des efforts déployés par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en faveur de la prise en compte systématique du genre dans le secteur de la sécurité. Je voudrais également m'associer aux appels que nous avons entendus aujourd'hui en faveur de la nomination d'un plus grand nombre de femmes au sommet de la hiérarchie dans les rangs de l'armée et de la police. Nous sommes fermement convaincus que de tels changements quantitatifs positifs et concrets sont essentiels pour accroître la participation des femmes et renforcer l'efficacité globale de la Force conjointe. Nous demandons à la Force conjointe de respecter l'engagement qu'elle a pris de veiller à ce que l'analyse des questions de genre et la participation des femmes soient intégrées aux évaluations, à la planification et aux opérations, et nous appelons de nos vœux une amélioration de la communication de l'information à cet égard.

Nous pensons que des défis croissants nécessitent des réponses intégrées et globales qui peuvent s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, des réponses qui vont au-delà de l'intervention militaire. La Commission de consolidation de la paix a un rôle critique et important à jouer à cet égard. Je tiens à saluer tout particulièrement la présence de l'Ambassadeur Edrees, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et à le remercier de ses observations.

Au Sahel, les effets des changements climatiques ne sont pas de la théorie. C'est une réalité. Une réalité qui aggrave les tensions et augmente le risque du conflit violent. Avec le Niger, l'Irlande était contente de convoquer une réunion du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité, concentrée sur la région du Sahel. Tout simplement, l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité au Sahel est évident et ne peut pas être ignoré.

Pour conclure, je tiens à dire que l'Irlande contribue activement aux efforts de stabilisation dans la région, par le déploiement de troupes à la MINUSMA, par l'Union européenne, ainsi que par la coopération développementale bilatérale et multilatérale et l'assistance humanitaire. Le peuple du Sahel a le droit à une société en paix. J'assure le Conseil du soutien profond de mon pays, l'Irlande, pour réaliser cela.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Alicia Buenrostro Massieu, Représentante permanente adjointe du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire adjoint Lacroix, le général de brigade Namata et l'Ambassadeur Edrees. Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Tchad, M. Oumar Ibn Daoud.

Le Mexique tient tout d'abord à présenter ses condoléances au Tchad à la suite du décès du Président Idriss Deby.

Dans le même temps, nous sommes conscients du rôle important joué par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour régler les problèmes de sécurité divers et complexes dans cette région. Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets que l'insécurité au Sahel peut avoir sur le reste du continent africain et au-delà.

C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe au cours des derniers mois, malgré les difficultés qui se posent en matière de logistique, de mobilité et d'approvisionnement. Nous prenons également acte des résultats positifs de l'opération Sama 2 et de la bonne coopération avec les autres forces présentes dans la région.

Nous sommes convaincus que la stratégie de sécurité au Sahel doit se concentrer sur la protection des civils, qui restent les principales victimes de la violence dans la région. Aussi sommes-nous préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire attribuées à des soldats de la Force conjointe. À cet égard, nous déplorons, en particulier, les cas de violence sexuelle mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/442) ainsi que la détention de mineurs. Nous appelons les membres du G5 Sahel à redoubler d'efforts pour prévenir de tels agissements à l'avenir, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous espérons que la Cellule de suivi, d'analyse et d'intervention sur les cas de victimes civiles, lancée au début de l'année, contribuera à résoudre ce problème.

Le Mexique estime que toutes les discussions sur un soutien supplémentaire du Conseil de sécurité à la Force conjointe du G5 Sahel devront tenir compte de la manière dont elle s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux discussions sur cette question.

S'il'ampleur des problèmes de sécurité au Sahel est incontestable, nous soulignons que, pour parvenir à une paix durable, il faut s'attaquer aux causes structurelles qui sous-tendent la radicalisation et les affrontements intercommunautaires. En conséquence, nous nous félicitons de l'augmentation des effectifs de la composante civile décidée lors du septième sommet des chefs d'État des pays du Groupe de cinq pays du Sahel, qui s'est tenu en février.

Nous espérons que l'approche reflétée dans la feuille de route de la Coalition pour le Sahel permettra rapidement de financer et de mettre en place de manière efficace les institutions étatiques chargées de fournir les services de base à la population, en particulier les services de santé, qui seront essentiels pour lutter contre

la pandémie de maladie à coronavirus. La fourniture de services essentiels permettra d'améliorer la situation humanitaire alarmante dans la région, où près de 7 millions de personnes sont dans une situation d'insécurité alimentaire.

Le Mexique estime que la Commission de consolidation de la paix assume une responsabilité majeure dans l'élaboration d'une réponse globale aux problèmes de développement persistants dans les pays du Sahel. À cette fin, il est impératif d'œuvrer à l'amélioration de la coopération entre les différents acteurs sur le terrain, notamment les organisations régionales et sous-régionales, et de veiller à ce que les femmes et les jeunes participent à la prise de décision.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, au nom du Kenya, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Tunisie, remercier très sincèrement M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le général Oumarou Namata Gazama, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, pour leurs excellentes présentations et pour leur engagement soutenu en faveur de la stabilisation de la situation au Sahel.

Nous saluons également la présence parmi nous aujourd'hui de S. E. M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger de la République du Tchad, dont le pays assume actuellement la présidence tournante du G5 Sahel.

Au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je voudrais ici rendre hommage au défunt Président Idriss Deby Itno, dont le rôle et celui du Tchad sont incommensurables dans la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Je concentrerai mes remarques sur deux aspects, notamment les observations factuelles majeures et les recommandations des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Premièrement, en ce qui concerne les constats, le lien entre développement et sécurité est clairement démontré aujourd'hui au Sahel, où ces phénomènes interagissent entre eux dans une boucle de rétroaction. Sur le plan sécuritaire, l'évaluation présentée dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/442) et la présentation du général Namata Gazama dépeignent globalement une opérationnalisation appréciable de la Force conjointe. Ses actions militaires ont permis de neutraliser et de capturer des terroristes et autres criminels dans ses zones d'opération. D'énormes progrès ont été réalisés dans le domaine du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le déploiement du huitième bataillon tchadien, composé de 1 200 éléments, portant l'effectif total de la Force conjointe à 5 534 hommes, commence déjà à démontrer son utilité dans la zone des trois frontières. À cela s'ajoute la bonne coordination entre les forces alliées sur le terrain, à savoir la Force conjointe, les forces armées nationales et l'opération Barkhane. Cela a permis de perturber les chaînes logistiques des groupes terroristes armés et de réduire leur nombre, contribuant ainsi à la stabilisation de la région, ce qui est d'une importance capitale.

C'est le lieu de saluer l'appui inestimable de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de l'Union africaine, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la France, de l'Union européenne, des États-Unis, de la Chine, de la Russie, de la Turquie, du Sénégal, du Rwanda et de tous les autres partenaires qui ont contribué de par leurs concours multiples et multiformes à l'opérationnalisation de la Force conjointe.

Les officiers de liaison du Commandement des forces des États-Unis en Afrique et de l'opération française Barkhane au sein de la Force conjointe appuient quotidiennement le commandant.

Aussi, depuis sa réorganisation, le Secrétariat exécutif du G5 Sahel a considérablement amélioré son soutien à la Force conjointe. Il a démontré sa capacité de coordonner et de suivre la mise en œuvre du cadre de coopération entre les États sahéliens. De même, il a démontré son aptitude à assurer en toute autonomie la gestion de son propre système de passation de marchés.

Cependant, ces résultats engrangés sont réalisés à l'aune d'un manque accru d'équipements et d'une faible capacité logistique dus essentiellement à un sous-financement et à un retard de déboursement des fonds promis. Or, l'évaluation du mécanisme de soutien à la Force conjointe a révélé que la viabilité de la lutte contre le terrorisme dépendrait de ressources prévisibles et adéquates.

Conséquemment, malgré les progrès que je viens de mentionner, l'année 2020 a été la plus meurtrière pour les civils dans la zone des trois frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, où plus de 2 440 civils, ainsi que des forces de défense et de sécurité, ont perdu la vie. À cet égard, nous soulignons la nécessité de déployer des efforts collectifs et d'adopter une approche intégrée pour lutter contre ce terrorisme transfrontalier, dont les ramifications en Afrique restent très préoccupantes.

Depuis 2018, dans la région du Liptako-Gourma, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a été multiplié par 20. En outre, les conflits intercommunautaires exacerbent la complexité de la situation sécuritaire, y compris la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, les effets néfastes des changements climatiques continuent également d'exacerber la situation humanitaire dans la région.

Nous devons donc continuer à prendre en compte la relation complexe entre les changements climatiques et les conflits afin de prévenir et de relever les défis de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de violence intercommunautaire causés par les changements climatiques, en vue de créer des conditions de paix et de réduire le risque de violence.

En outre, dans le cadre de l'amélioration du soutien de la MINUSMA à la Force conjointe, un certain nombre de mécanismes ont été mis en place, y compris le recours à des entreprises privées en vue d'acheminer l'appui aux contingents opérant hors du Mali.

Nous sommes préoccupés par le retard de 11 mois dans l'exécution des contrats après l'adoption de la résolution 2531 (2020), mais surtout par le fait que cette formule, même si activée, engendrerait des coûts supplémentaires pour la Force conjointe s'il advenait que l'acheminement ne se fasse pas jusqu'aux bataillons.

Sur le plan du développement, l'évolution de l'indice de développement humain dans le monde montre que les pays sahéliens, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,2 % sur les 20 dernières années, ont dépassé la moyenne mondiale de 0,7 % sur la même période. Malheureusement, l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus, couplé au lourd coût financier de la défense des territoires, a entamé leur capacité à investir dans le secteur du développement et des services sociaux de base. Ainsi, le soutien à la mise en œuvre du Programme d'investissement prioritaire issu de la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel est plus que jamais nécessaire.

À cet égard, les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent la récente nomination de M. Abdoulaye Mar Dieye en tant que Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et l'encouragent à renforcer le soutien à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en partenariat étroit avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, les pays du Sahel et les organisations régionales, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CEDEAO et le G5 Sahel.

À la lumière des constats ci-haut, je voudrais, au nom des trois membres africains et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, faire les recommandations suivantes.

Aux impératifs de sursaut politique et de sursaut civil prônés lors du sommet des chefs d'État des pays du Groupe de cinq pays du Sahel, qui s'est tenu à N'Djamena les 15 au 16 février derniers, il faut associer l'impératif du sursaut de développement. Dans cette perspective, la paix étant un bien public mondial, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont la responsabilité morale de ne pas laisser la digue du Sahel céder.

Si tel est l'objectif, nous devons prendre en compte les recommandations constantes du Secrétaire général, basées sur les évaluations du soutien de la MINUSMA à la Force conjointe, en créant le mois prochain un bureau d'appui des Nations Unies pour le soutien logistique et opérationnel. C'est la seule option qui permettrait d'éviter que ce barrage ne cède, alors qu'en plus de l'insécurité croissante à laquelle font face les États du G5 Sahel, deux d'entre eux sont malheureusement confrontés à une crise interne dont le dénominateur commun est la situation qui prévaut en Libye.

Si tel est l'objectif, nous devons prendre en compte les recommandations continues du Secrétaire général, issues des évaluations du soutien de la MINUSMA à la Force conjointe, en créant le mois prochain un bureau de soutien logistique, tactique et opérationnel.

En ce qui concerne l'actuel soutien amélioré à la Force conjointe par le recours à des sociétés privées, le retard de 11 mois dans la mise en œuvre de la nouvelle formule est en soi révélateur des insuffisances qu'elle ne manquera pas de comporter. De plus, ce soutien additionnel ne prend en compte qu'une partie du soutien plus global qui serait nécessaire pour la Force conjointe.

Le montant budgétisé pour le recours aux entreprises privées à des fins de livraison aurait été plus utile en équipant la Force conjointe sur le plan logistique afin qu'elle puisse effectuer elle-même de manière autonome les collectes de fournitures.

Ces faits militent également en faveur de la mise en place du bureau d'appui.

En ce qui concerne la récurrence des conflits intercommunautaires, la mise en place d'un projet conjoint du G5 Sahel et de l'ONU contribuerait de manière significative à endiguer les causes profondes et à prévenir la récurrence de ces conflits.

En outre, le désarmement, la démobilisation et la réintégration renforceront certainement les efforts collectifs de sécurité régionale, y compris les mesures visant à rendre la Force conjointe du G5 Sahel autonome.

Quant à la Commission de consolidation de la paix, son soutien aux priorités de consolidation de la paix du Burkina Faso en 2020 est louable. Nous encourageons sa reproduction dans le reste des pays du G5 Sahel, en pleine coordination avec les pays intéressés.

En outre, elle devrait collaborer avec la Force conjointe dans le secteur de la coopération civilo-militaire, à travers des projets à impact rapide qui renforcent la collaboration et la confiance avec les populations locales.

La Commission pourrait également appuyer le Projet de développement territorial intégré, entre municipalités des régions du Sahel au Burkina Faso, de Tombouctou, au Mali, et de Tillabéri, au Niger – où vivent 5,5 millions d'habitants – prévu pour une durée d'un an et financé à hauteur d'un milliard de francs CFA par l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

En conclusion, l'heure doit être au bilan afin d'évaluer et d'ajuster nos stratégies d'intervention. La balle est dans le camp du Conseil de sécurité, qui doit saisir cette opportunité pour continuer à soutenir et à assister le Sahel tout au long de cette phase critique de la lutte contre le terrorisme.

Annexe XI**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie les intervenants de leurs observations présentées selon divers points de vue.

La Norvège reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Sahel et par la perte d'espace humanitaire. Il faut remédier à ces crises et empêcher qu'elles ne se propagent aux pays voisins.

La mort du Président Idriss Deby Itno, du Tchad, a également mis en évidence les nombreux liens transfrontières dans la région, tout comme la perte récente de soldats nigériens près de la frontière avec le Mali. Nous leur rendons hommage et nous présentons nos condoléances au Tchad, au Niger et aux plus touchés.

Nous jugeons encourageants les progrès accomplis par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en matière de lutte contre le terrorisme. En tant que réponse régionale aux problèmes régionaux, la Force conjointe mérite notre attention et notre appui. Nous comprenons la nécessité d'accroître la prévisibilité, la viabilité et la souplesse. La Norvège est prête à discuter des mesures qu'il convient de prendre, notamment par l'intermédiaire de l'ONU et du Conseil de sécurité. Néanmoins, certaines questions subsistent, notamment en ce qui concerne les options disponibles en vue de surmonter les problèmes opérationnels et logistiques que nous observons aujourd'hui et les mécanismes d'appui les mieux adaptés pour prévenir et combattre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Norvège est troublée par les allégations d'attaques contre des civils commises par des membres de la Force conjointe, notamment les allégations de violence sexuelle contre les femmes et les filles. Dans le même temps, nous nous félicitons que des auteurs de tels actes aient récemment été démis de leurs fonctions et traduits en justice. Nous saluons également l'application par la Force conjointe du cadre réglementaire pour prévenir les dommages causés aux civils. Nous espérons que ce n'est qu'un début. Je vais être claire : tout effort de soutien international mené avec la participation de l'ONU doit en particulier être décidé à l'aune d'une conduite pleinement conforme à sa politique de diligence voulue en matière de droits humains.

Nous reconnaissons que la Force conjointe opère dans un contexte difficile. Cependant, le professionnalisme et la protection des civils doivent être assurés dans le strict respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Une attention particulière doit être accordée aux enfants touchés par les conflits armés. À cette fin, la Norvège continuera d'appuyer le cadre réglementaire, qui est mis en œuvre de façon compétente par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, il serait utile de renforcer la présence policière. La Force doit également mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Secrétariat exécutif du G5 Sahel doit continuer d'accorder une attention positive à la présence de femmes à des postes de direction.

Les solutions militaires ne peuvent jamais à elles seules transformer les conflits en paix. Les mesures de sécurité doivent être complétées par la compréhension et le traitement des causes profondes, qu'elles soient dues au manque de développement, à l'inégalité des chances ou à la vulnérabilité face aux changements climatiques. Nous devons continuer à renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix à cet égard. Il ne s'agit pas seulement de combattre l'extrémisme violent, mais aussi de gagner la confiance de la population civile par une gouvernance inclusive. Tel était également le principal message d'un rapport publié récemment par la Coalition

citoyenne pour le Sahel, dont les quatre « piliers citoyens » consistent, premièrement, à donner la priorité à la protection des civils ; deuxièmement, à créer une stratégie politique pour s'attaquer aux causes profondes de la crise ; troisièmement, à répondre aux urgences humanitaires ; et, quatrièmement, à lutter contre l'impunité.

Enfin, je suis heureuse de constater que ces signaux sont de plus en plus reconnus. Le sommet du G5 Sahel à N'Djamena a en effet mis l'accent sur un sursaut civil et politique. La feuille de route de la Coalition pour le Sahel comprend également des piliers relatif au développement et au retour de l'État et des services de base, tels que les écoles et les dispensaires. Au final, c'est ce qui compte pour les gens dans leur vie quotidienne.

Annexe XII**Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Je voudrais commencer par exprimer mes regrets quant au format de la présente réunion. Compte tenu de l'amélioration de la situation épidémiologique à New York, il est grand temps que le Conseil de sécurité revienne aux séances en présentiel, tout en respectant la distanciation physique et les autres exigences sanitaires, d'autant plus que la salle du Conseil est équipée pour remplir toutes les conditions.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur l'évolution de la situation dans la région. Nous remercions également des informations qu'ils nous ont fournies le général de brigade Oumarou Namata Gazama, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons par ailleurs la participation à la présente réunion du Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger du Tchad.

La Russie partage les évaluations qui ont été faites aujourd'hui, selon lesquelles, au cours de la période considérée, la situation au Sahel non seulement ne s'est pas améliorée mais, à bien des égards, s'est détériorée. Les activités terroristes ont repris avec une force renouvelée, tandis que les conflits interethniques et intercommunautaires se sont aggravés. Tout cela a eu des conséquences extrêmement négatives sur la situation en matière de sécurité. Des dizaines de militaires et des centaines de civils ont été tués par les terroristes. Les chiffres sont proprement déchirants.

La situation humanitaire continue de se détériorer. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a augmenté, et les problèmes de sécurité alimentaire n'ont jamais été aussi aigus. Tout cela exige que les États de la région prennent des mesures d'urgence pour régler les graves problèmes socioéconomiques, renforcer les institutions de l'État et protéger les droits de l'homme. Sinon, les conditions de radicalisation de la population, notamment des jeunes, ne feront qu'empirer.

Nous appuyons les efforts menés par les États du G5 Sahel pour déployer la Force conjointe aux fins de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Cette force est devenue un élément important de la sécurité régionale, et nous saluons le succès de plusieurs opérations antiterroristes qu'elle a conduites au cours de la période considérée. Il est nécessaire de mieux coordonner l'action, tant au sein de la Force conjointe du G5 Sahel qu'avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les autres présences militaires dans la région.

Il est évident que la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel dépend de deux facteurs clefs : la garantie d'un financement stable et prévisible et la fourniture de l'appui nécessaire en matière de transports et sur le plan logistique. À cet égard, nous soutenons l'assistance que la MINUSMA fournit à la Force conjointe conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 2531 (2020). Nous espérons que les mécanismes souples prévus dans la résolution pour améliorer la Mission seront bientôt mis en œuvre.

Nous nous félicitons des initiatives régionales visant à faire progresser l'interaction entre la Force conjointe et l'ONU. Nous sommes prêts à examiner les propositions pertinentes, y compris celles relatives à la création d'une division spéciale semblable au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie. Nous pensons que l'expérience positive observée dans la fourniture d'un soutien technique et logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie peut être adaptée et appliquée à la région sahélo-saharienne.

D'une manière générale, nous sommes convaincus que de nouvelles mesures coordonnées visant à lutter contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne s'imposent et que celles-ci doivent être prises tant par les Africains que par la communauté internationale. Nous espérons que le concept de déploiement de la Force africaine prépositionnée au Sahel, que l'Union africaine développe en collaboration avec les organisations régionales, sera bientôt concrétisé.

La Russie suit de près l'évolution de la situation dans la région. Nous fournissons une assistance militaire et technique à un certain nombre d'États et formons du personnel militaire et policier. Nous avons l'intention de poursuivre ces efforts.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie à mon tour tous les intervenants présents aujourd'hui. Leurs points de vue contribuent à nous donner une image plus complète des défis auxquels est confrontée la région du Sahel.

Au cours des six derniers mois, nous avons assisté à un nombre croissant d'attaques au Niger, à une insécurité rampante dans le sud du Mali et à de nouvelles attaques contre des villages au Burkina Faso. Les civils sont tués et déplacés, perdent leur accès à l'éducation avec la fermeture des écoles et font face à la menace croissante de la famine.

Nous saluons les efforts déployés par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour relever les défis auxquels la région est confrontée, et nous nous félicitons en particulier de leur engagement, dans le cadre de la feuille de route de la Coalition pour le Sahel, à recentrer l'attention sur la gouvernance, le développement et la fourniture de services de base. Il ne peut y avoir de solution purement militaire à l'instabilité au Sahel.

Cela est évident au Tchad, où la mort du Président Idriss Deby Itno a entraîné la création d'un Conseil militaire de transition. Nous exhortons ce dernier à assurer une transition pacifique et rapide vers un régime civil et constitutionnel, y compris des élections libres et régulières dans un délai de 18 mois.

Nous nous félicitons des mesures prises par la Force conjointe pour améliorer la coordination avec les autres forces sur le terrain et instaurer la confiance avec les populations locales. Nos contingents déployés dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) peuvent voir par eux-mêmes les résultats d'une coordination civile et militaire efficace, y compris dans le cadre du dialogue avec les communautés sur leurs besoins de protection et leurs préoccupations en matière de sécurité.

Toutefois, nous restons préoccupés par les allégations persistantes de violations des droits de l'homme. Les mesures qui ont été rapidement prises par la Force conjointe et par les autorités tchadiennes et nigériennes immédiatement après les récentes allégations au Niger ont envoyé un message clair, mais il reste beaucoup à faire. Nous exhortons la Force conjointe et les autorités nationales compétentes à honorer leurs engagements afin que les responsables de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes.

La Force conjointe du G5 Sahel est un élément clef de la solution pour la paix et la stabilité dans la région. Toutefois, il ne s'agit que d'une partie de la solution. Comme l'illustre la feuille de route de la Coalition pour le Sahel, les interventions en matière de sécurité doivent s'inscrire dans le cadre d'un effort politique concerté visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les Gouvernements du G5 Sahel, avec l'appui de la communauté internationale, doivent répondre aux besoins en matière de gouvernance et de développement durable, si l'on veut que les actions militaires aient un effet durable.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés d'aujourd'hui le Secrétaire général adjoint Lacroix, le général de brigade Namata Gazama, l'Ambassadeur Edrees et le Secrétaire d'État aux affaires étrangères Daoud.

Pour commencer, comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes alarmés par l'intensification de l'extrémisme violent, des attaques terroristes et de la violence intercommunautaire dans le Sahel. En outre, avec l'aggravation des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, les civils sont de plus en plus vulnérables. Comme les membres du Conseil de sécurité l'ont entendu, à ce jour en 2021, au moins 300 civils ont été tués dans des attaques, et près de 2,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Sahel. Nous pleurons la mort de ces personnes innocentes.

Ces tendances affligeantes sont la raison pour laquelle nous devons continuer de nous pencher sur les problèmes de la région de manière sérieuse et durable. Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), tant la composante civile que la Force conjointe, est un élément crucial de cette solution. La poursuite de la coordination entre les gouvernements des États de la région est également essentielle. Nous nous félicitons de la création du poste de Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, qui vient compléter les efforts qui sont déployés par le G5 Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et d'autres institutions africaines.

Pour leur part, les États-Unis sont un partenaire dévoué dans la région. Au seul G5 Sahel, nous fournissons, sur une base bilatérale, du matériel, des formations et un appui consultatif pour combler les lacunes critiques en matière de capacités. Depuis 2017, les États-Unis ont engagé plus de 588 millions de dollars en assistance en matière de sécurité et autres soutiens à la lutte contre l'extrémisme violent pour les pays du G5 Sahel.

Compte tenu de tous les mécanismes en jeu, le fonds fiduciaire du G5 Sahel et l'appui bilatéral à la Force conjointe constituent la bonne approche pour répondre aux préoccupations du Sahel en matière de sécurité. Mais, pour que cela fonctionne, tous les partenaires doivent honorer leurs engagements envers la Force conjointe et appuyer les différentes armées du G5 Sahel qui fournissent des soldats à la Force conjointe. Nous pensons que les contributions statutaires des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix ne constituent pas une source de financement viable pour la Force conjointe. Accorder à la Force conjointe un mandat en vertu du Chapitre VII n'est ni approprié ni idéal pour l'aider à accomplir sa mission.

Au-delà des mesures de sécurité, nous devons également aborder la question de la gouvernance dans la région. Comme l'a dit le Secrétaire d'État Blinken au Sommet du G5 Sahel en février, les activités tactiques de lutte contre le terrorisme sont essentielles, mais elles sont insuffisantes à elles seules. L'instabilité et la violence sont également les symptômes d'une crise de légitimité de l'État. La stabilité découle de la création de perspectives économiques, de la protection de l'état de droit et de la participation des communautés aux décisions qui les concernent. Pour répondre à ces préoccupations, le Gouvernement des États-Unis a fourni au Sahel une aide de plus de 2 milliards de dollars dans les domaines de la santé et du développement, de la sécurité et de l'aide humanitaire.

Mais la stabilité exige plus que cela. Elle exige la justice et le respect du principe de responsabilité, en particulier pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par les forces de défense et de sécurité. Elle exige également de répondre aux besoins des rescapés de violences sexuelles et fondées sur le genre. La Force conjointe du G5 Sahel a l'obligation de mettre pleinement en œuvre son propre cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire. Elle doit démontrer de manière visible son engagement envers la protection des civils dans la région. À cette fin, nous nous félicitons de la récente mesure prise par le Gouvernement mauritanien pour mener à terme deux procès concernant des cas présumés de violations. Nous attendons avec intérêt que des enquêtes crédibles soient ouvertes rapidement et que toutes les affaires en suspens soient réglées.

Au Tchad, nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Union africaine pour échanger avec les autorités de transition en vue d'engager une transition pacifique, rapide et dirigée par des civils vers un Gouvernement démocratiquement élu.

Au Mali, nous saluons le projet du Gouvernement de transition d'organiser des élections présidentielle et législatives en février 2022. Nous exhortons le Gouvernement malien de transition à garantir des processus inclusifs et transparents dans la préparation et la tenue d'élections libres et équitables, y compris en ce qui concerne la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes.

Au Niger, nous saluons la récente transition du Gouvernement et félicitons le Président pour son investiture.

Pour le Tchad, le Mali et le reste de la région, des gouvernements élus et représentatifs constituent la meilleure voie à suivre. La démocratie mène à la bonne gouvernance ; la bonne gouvernance mène à la stabilité ; et la stabilité mènera à la paix et à la prospérité pour tous.

Annexe XV**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé, et remercier de leurs contributions le général de brigade Oumarou Namata, commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous souhaitons également la bienvenue à cette réunion à S. E. M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger de la République du Tchad.

Concernant la situation politique et les conditions de sécurité, malgré quelques progrès encourageants enregistrés dans le domaine politique, nous sommes préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité au Sahel, en particulier le long des frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ainsi que par les récentes attaques perpétrées contre des soldats de la paix et les forces de défense et de sécurité.

Depuis le début de l'année 2021, au moins 300 personnes, dont des soldats de la paix, ont été tuées dans trois attaques terroristes majeures. Nous nous associons aux autres États Membres pour condamner ces actes de violence barbares, notamment celui qui ont entraîné le décès du Président du Tchad, de regrettée mémoire, et le complot manqué visant à assassiner le Président du Niger. Nous tenons à présenter nos condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans les récentes attaques au Tchad, au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Dans ce contexte, nous réitérons l'importance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel. Les pays du Sahel, l'ONU et les organisations régionales et internationales doivent d'urgence redoubler d'efforts pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et prévenir les affrontements entre communautés. Nous pensons que la Force conjointe ne pourra relever les défis redoutables qui l'attendent que si on lui fournit des ressources et une assistance suffisantes. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives des trois membres africains du Conseil de sécurité et de la France concernant la création d'un bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe du G5 Sahel afin de lutter contre le terrorisme.

Par ailleurs, nous rappelons l'urgence de mieux protéger les soldats de paix et d'assurer leur sécurité, et de demander l'arrêt immédiat de l'utilisation d'engins explosifs improvisés contre les civils, les soldats de la paix et les forces de défense et de sécurité.

Sur le plan humanitaire, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la prolifération des attaques terroristes, l'escalade des conflits et l'exploitation des ressources naturelles, entre autres, exacerbent les conditions humanitaires désastreuses dans la région. En 2021, on estime que 29 millions de Sahéliens ont besoin d'assistance et de protection. Environ 6,8 millions de personnes sont exposées à des menaces d'insécurité alimentaire et de famine, tandis que 2,3 millions de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers et près de 900 000 personnes sont devenues des réfugiés. Dans ce contexte, nous demandons que davantage d'aide vitale soit fournie aux pays du Sahel afin qu'ils puissent faire face à ces crises humanitaires, en particulier la pandémie de COVID-19. On prévoit que les pays de la région auront besoin de 3,7 milliards de dollars pour leur plan d'intervention pour 2021.

Quant aux parties aux conflits, elles doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment pour la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, et garantir les droits et intérêts légitimes des populations de la région du Sahel. Il est impératif de garantir un passage sûr et sans heurts de l'aide humanitaire le long des frontières des pays du Sahel ainsi que la fourniture de services de base aux personnes dans le besoin.

Nous sommes d'avis qu'il est crucial pour la région du Sahel d'adopter une approche cohérente et intégrée des questions humanitaires et de sécurité, ainsi que de promouvoir la paix et la stabilité et de relever les défis sociaux et de développement au Sahel. Nous appelons de nouveau à mettre davantage l'accent sur les services sociaux et le développement économique durable et sur l'inclusion des femmes et des jeunes à cet égard.

Enfin, et surtout, nous saluons les efforts et les contributions du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de l'Union européenne et des États Membres, qui collaborent avec la Force conjointe pour relever les défis que j'ai mentionnés et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Annexe XVI**Déclaration de M. Oumar Ibn Daoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à l'intégration africaine et aux Tchadiens de l'étranger de la République du Tchad**

[Original : français]

Je voudrais avant tout propos féliciter la République populaire de Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et la remercier pour la tenue de cette réunion consacrée à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Je tiens également à remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; le général Oumarou Namata, commandant de la Force conjointe du G5 Sahel ; et l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs brillants exposés sur la situation de la Force conjointe du G5 Sahel en général.

Comme l'ont bien décrit les éminents intervenants précédents, la Force conjointe créée en 2017 par les chefs d'État du G5 Sahel a accompli des projets considérables qu'il convient de saluer, et ce malgré les multiples défis auxquels elle reste confrontée. À titre d'exemple, plusieurs opérations ont été menées depuis 2020 au niveau du fuseau horaire central, l'épicentre des attaques terroristes, de concert avec les partenaires de l'opération Barkhane, avec des résultats satisfaisants.

La situation sécuritaire demeure cependant très préoccupante. Les attaques terroristes continuent d'endeuiller les forces armées nationales et les populations civiles. Les attaques au Burkina Faso, au Mali et au Niger ont occasionné la mort de plus de 400 personnes depuis mars. De plus, la dynamique sécuritaire sous-régionale connaît des développements qui viennent exacerber davantage le contexte sécuritaire déjà grave et complexe dans l'espace du G5 Sahel.

Je voudrais parler du départ de la Libye des mercenaires et combattants étrangers. Ces mercenaires et combattants de tout acabit ont été sommés par la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, de quitter la Libye, sans mesures adéquates de désarmement et d'accompagnement. Cela a exposé les pays voisins au danger de voir arriver ces mercenaires avec leurs tonnes d'armements lourds, ainsi qu'avec les équipements militaires sophistiqués dont ils sont en possession.

D'ores et déjà, ce qui s'est passé au Tchad avec l'incursion des mercenaires venant de la Libye, qui a occasionné la mort sur le champ d'honneur du maréchal tchadien, Idriss Deby Itno, le 20 avril, est l'illustration la plus parfaite de ce qui pourrait advenir partout au Sahel si des mesures adéquates d'accompagnement ne sont pas prises en urgence par la communauté internationale, au premier rang de laquelle le Conseil de sécurité. C'est dire combien la situation au Sahel demeure fragile.

Le départ des mercenaires de la Libye fait peser sur nos pays un risque de détérioration supplémentaire susceptible d'annihiler les acquis et de replonger la sous-région dans une violence difficile à contrôler. Une déflagration de la sous-région sera dommageable pour toute l'Afrique.

Le rempart essentiel contre une transformation de toute l'Afrique en un champ de bataille et en une base arrière pour le terrorisme international est la maîtrise de la situation et la défaite des terroristes au Sahel. Cela est possible. Un des instruments pour mener cette bataille s'appelle la Force conjointe du G5 Sahel. Sa pleine montée

en puissance est la voie requise pour éradiquer la menace terroriste au Sahel et créer les conditions pour la stabilité et le développement harmonieux et durable dans la région, pour le grand bien de l'Afrique tout entière.

Toutefois, malgré les progrès réalisés, la Force conjointe demeure confrontée aux défis du financement durable et prévisible qui empêchent sa pleine opérationnalisation, affectant ainsi le moral des troupes, comme le Secrétaire général l'a éloquentement relevé dans son rapport (S/2021/442). Il est vrai que la Force conjointe a bénéficié du soutien des partenaires dans le cadre des appuis multilatéraux à la Force ou aux armées nationales des États du G5 Sahel. Mais il est aussi vrai, hélas, que ces appuis, bien qu'essentiels, demeurent toujours aléatoires. Les contributions volontaires annoncées par nos partenaires ne se matérialisent pas au rythme requis pour répondre aux besoins de la Force simplement.

Quant au soutien logistique apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe dans le cadre de l'arrangement technique, bien qu'il soit d'un grand apport à la Force, sa pleine mise en œuvre continue de souffrir de difficultés majeures, parmi lesquelles le coût de l'acheminement des articles consommables aux bataillons sur le terrain, étant donné que la Force conjointe ne dispose pas de moyens logistiques propres pour assurer le transport. De plus, au regard de son caractère limité, le soutien de la MINUSMA ne couvre pas tous les besoins essentiels des bataillons sur les différents fuseaux. Certains bataillons, comme ceux dans le fuseau Est, voient rarement leurs requêtes matérialisées, en raison des différentes contraintes liées à la nature de ce soutien.

Compte tenu des limites majeures des mécanismes existants de soutien à la Force conjointe, l'option la plus appropriée et la plus efficace demeure la création d'un bureau d'appui logistique et opérationnel, financé par les contributions obligatoires des États Membres. Le bureau d'appui permettrait à la Force conjointe de résoudre définitivement la question du financement pérenne et prévisible, et de ce fait, de se concentrer à fond sur le combat contre le terrorisme, afin de rétablir la sécurité, la stabilité et la paix et de créer les conditions d'un développement socioéconomique durable dont la région a grandement besoin.

Bien évidemment, la Force conjointe continuera à poursuivre le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément au cadre de conformité et à la politique de diligence voulue, dont des progrès importants dans la mise œuvre ont été notés par le rapport du Secrétaire général. Les États membres du G5 Sahel demeurent attachés à la pleine mise en œuvre du cadre de conformité et ne ménageront aucun effort pour renforcer davantage le respect des droits de l'homme, la protection des populations civiles et l'intégration des questions de genre dans les actions de la Force conjointe en particulier et du G5 Sahel en général.

L'heure est grave. Les interrogations, les hésitations et les tergiversations que l'on note çà et là chez les partenaires ne feront hélas que donner du répit aux terroristes et les renforcer, car ils les observent et les notent. Cela donnera aux terroristes à croire que les efforts des États et de la communauté internationale sont en train d'échouer à les éradiquer. Les terroristes vont exploiter toute faille dans les rangs de la communauté internationale et se renforceront davantage avec de nouvelles recrues venant de partout, notamment des rangs des aventuriers criminels de tout acabit et des terroristes fuyant d'autres cieux.

D'ailleurs, la persistance des attaques terroristes démontre la résilience certaine des terroristes et leur capacité de prendre des initiatives face à la moindre faille, absence ou inaction des États et de leurs partenaires. Dans cette lutte, la

sécurité durable passe par la défaite militaire des noyaux combattants des terroristes pour permettre le retour de la sécurité. Sans la défaite des terroristes, toute autre action non militaire n'aura pas l'effet escompté.

La Force conjointe est prête à réaliser cet objectif attendu d'elle par les populations, les États et la communauté internationale. Elle a tout simplement besoin d'un soutien conséquent. L'unique option pour apporter l'appui dont elle a besoin est la mise en place d'un bureau d'appui, financé par les contributions obligatoires des États Membres.

Bien évidemment, il n'y a pas de solution uniquement militaire à la crise du Sahel. Il y a aussi le volet développement qui est l'autre pilier du G5 Sahel dont il convient d'accélérer la mise en œuvre. Le G5 Sahel s'est doté dès sa création d'une stratégie pour le développement et la sécurité qui repose sur quatre axes stratégiques : défense et sécurité ; gouvernance ; infrastructures et résilience et développement humain. Ces axes sont déclinés en un programme d'investissements prioritaires.

Aussi dans le souci d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie pour le développement et la sécurité, le G5 Sahel a-t-il adopté le Cadre d'actions prioritaires intégré dont l'objectif est de permettre l'identification des actions rapides, réalistes, mesurables et flexibles à mener sur les volets sécurité et développement, dans les zones fragiles prioritaires, élargis à la dimension humanitaire, à la gouvernance et à la réconciliation.

C'est dire que le G5 Sahel dispose de tous les projets, programmes et actions à court, moyen et long terme, identifiés par nos États, à partir de nos réalités sur le terrain, avec pour objectif de sortir le Sahel de la situation de crise actuelle et de combattre efficacement les causes profondes qui y contribuent. Tout ce dont le G5 Sahel a besoin, ce sont les moyens pour mener à bien ses actions de sécurité et de développement, un accompagnement international vigoureux et soutenu pour réaliser ses objectifs, pour le bien de l'Afrique et de l'humanité.

Je voudrais enfin adresser mes vives félicitations et mes remerciements à l'endroit du Président du Conseil de sécurité pour la tenue de la présente réunion. Il nous faudra, sans aucun doute, poursuivre ses échanges afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements respectifs.